

A L'ORDRE DU JOUR

Le rapport présenté par la Direction du Journal au Congrès de la CTCC indique que 25,000 cartes du journal Le Travail n'ont pas encore été signées ou bien que les responsables de la signature de ces cartes n'ont pas fait parvenir leur rapport au journal Le Travail.

Cette négligence coûte au journal Le Travail et à la CTCC une somme d'environ \$125.00 par semaine.

Informez-vous aux officiers de votre syndicat pour savoir si le syndicat est en règle sur ce point ou bien soulevez la question lors de la prochaine assemblée.



Vol. XXXII — No 35

Ottawa, 12 octobre 1956

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

La grève des débardeurs de la Baie des Ha! Ha!

LES NAVIRES DE L'ALCAN BLOQUES DANS LES PORTS

(LIRE EN PAGES 4-5)

Chez Duplan de Montmagny

Grève toujours solide depuis le 30 juillet

Les quelque 600 grévistes, membres du Syndicat National du Textile de Montmagny tiennent toujours leur bout et restent déterminés à prolonger leur grève qui dure depuis le 30 juillet dernier tant qu'ils n'obtiendront pas des conditions raisonnables de salaire et de travail.

C'est ce que nous a déclaré lundi dernier, M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile qui a rencontré les grévistes la semaine dernière.

M. Gosselin nous a révélé que les représentants syndicaux et patronaux se sont rencontrés la semaine dernière en présence d'un officier du Service de conciliation et d'arbitrage, M. Noël Bérubé. Ce dernier avait répondu à une demande d'intervention faite par un notable de Montmagny qui a à cœur le règlement de la grève.

Les représentants du syndicat se sont rendus à cette demande du conciliateur et ils ont rencontré les dirigeants de la compagnie au cours de la semaine.

M. Gosselin a ajouté qu'il y avait eu accord sur toutes les clauses de la convention à l'exception des clauses économiques. Or c'est ce qui constitue principalement la principale pierre d'achoppement.

Les travailleurs de l'usine Duplan de Montmagny dont les gains réels s'élèvent à \$41.49 par semaine en moyenne veulent une augmentation de 15 cents l'heure, une fête payée de plus, un plan de vacances amélioré et quelques rajustements particuliers. Soulignons que la semaine de travail est de 44 heures à la Duplan et que le salaire de base est de 80 cents l'heure. Par ailleurs, on nous a fait remarquer que les employés de Domil Ltée de Sherbrooke, reçoivent quelque 20 cents de plus l'heure en moyenne que ceux de Duplan de Montmagny qui est une entreprise comparable.

M. Gosselin a conclu cette entrevue en disant qu'à son avis, la compagnie semble croire que les syndiqués sont prêts à se rendre et qu'ainsi elle est restée sur ses positions. Or, dit M. Gosselin, les syndiqués de Montmagny sont déterminés à ne retourner au travail que lorsqu'ils auront une convention collective de travail leur garantissant des conditions de travail raisonnables.

Dans les produits chimiques

La Canadian Resins veut laisser ses employés dans une situation inférieure

Ses propositions auraient pour effet de diminuer le différentiel entre l'homme de métier et le journalier et de porter la différence du salaire moyen entre Canadian Resins et Shawinigan Chemicals à 5.5 p. 100 - Mésentente sur la question du travail du dimanche et les cédules de travail - Une grève paisible

Les 320 employés payés à l'heure de la Canadian Resins & Chemicals de Shawinigan continuent actuellement leur grève commencée à minuit le 23 septembre après l'échec des négociations post-arbitrales et des tentatives de médiation de M. Gaston Cholle, conciliateur du ministère du Travail.

L'on sait que le différend actuel porte principalement sur la question des différentiels de salaire entre le journalier et les différentes catégories de métier, la définition des termes "opération continue et non continue" relativement au travail du dimanche, la date et la durée de la convention, les cédules de travail.

Le travail du dimanche

Bien qu'il y ait accord de principe pour abolir le travail le dimanche pour les opérations non continues, les parties n'ont pu

s'entendre pour définir exactement ces termes, ce qui veut dire que la compagnie pourra n'importe quel temps décider qu'une opération non continue normalement, est une opération continue, de sorte qu'elle pourra ainsi faire travailler le dimanche. La compagnie refuse même aux travailleurs et au syndicat le droit d'appeler de sa décision à un tribunal d'arbitrage.

La durée de la convention

Le syndicat est disposé à accepter la recommandation arbitrale unanime pour une convention collective de deux années. Cette recommandation est d'ailleurs similaire aux règlements intervenus en août 1956 à la Shawinigan Chemicals et à la Canadian Carborundum. La compagnie refuse d'accepter la recommandation unanime du tribunal.

Les cédules de travail

Il y a accord de principe sur la réduction de la semaine de travail de 42 heures à 40 heures mais la compagnie refuse d'accepter la semaine de 5 jours, du lundi au vendredi inclusivement pour les travailleurs de jour. La compagnie veut avoir le droit de cédule le samedi du travail d'entretien qui serait rémunéré à temps simple.

Les différentiels de salaire

Les offres de la compagnie rencontrent les exigences syndicales en ce qui a trait au salaire de base mais elles ont pour effet de diminuer le différentiel de salaire entre les journaliers et les hommes de métier. Quand ce différentiel était de 25 p. 100 à la Resins, il était de plus de 35 p. 100 dans les autres industries chimiques de Shawinigan, de sorte

(Suite à la page 6)

La prostitution des principes

Les discussions autour de l'affaire du canal de Suez ressemblent beaucoup à certains conflits du travail.

On connaît bien le cas. Une compagnie formée d'intérêts franco-britanniques exploite le canal. Elle le fait — à ce qui semble — d'une manière satisfaisante pour les usagers. Par ailleurs, elle en tire des bénéfices fabuleux et le pays où se trouve cette entreprise n'obtient en retour, que des miettes alors qu'il est dans un absolu besoin de capitaux pour pourvoir à son développement. L'Égypte décide alors de nationaliser cette entreprise privée en remboursant les actionnaires et s'engage à garantir la liberté de navigation pour tous les pays.

C'est alors toute la grande mise en scène que connaissent bien les travailleurs. Mêmes tactiques, même illogisme, même hypocrisie. Au nom des grands principes: droit sacré de propriété privée, liberté de navigation, ce que l'on veut à tout prix sauvegarder, ce sont les plantureux dividendes. On mobilise les forces politiques, on fait marcher les gouvernements. Plus que cela, tous ces grands adversaires de la grève — même économique — organisent une grève politique pour embarrasser le gouvernement égyptien. Et nous n'avons pas fini d'en voir: on fomentera probablement une révolution pour abattre Nasser que la propagande capitaliste commence à décrire sous la forme d'un tyran.

Pendant ce temps-là les communistes rient dans leur barbe. Ils n'ont qu'à se croiser les bras et laisser faire. Ce sont les pays capitalistes qui se chargent de leur donner auprès des nations hésitantes du sud-est asiatique une figure de protecteurs des faibles alors qu'en réalité ils pratiquent le colonialisme le plus abject.

Dans cette affaire de Suez une seule chose est vraiment importante: la sauvegarde de la liberté de navigation en prenant des précautions pour que l'Égypte ne devienne pas un instrument entre les mains des pays communistes. Il existe un autre canal qui est dans une situation analogue. C'est le canal de Panama qui appartient non pas à des capitalistes mais aux États-Unis. La suggestion de Nasser de soumettre les deux canaux à la réglementation et à la surveillance des Nations Unies semble donner les garanties suffisantes. Et les États-Unis s'y objectent. Pourquoi une mesure différente dans le cas de Suez?

Les travailleurs sont habitués à voir camoufler des intérêts mesquins derrière de grands principes vrais. C'est là un jeu excessivement dangereux dont les communistes sont les seuls à profiter sur une longue période. Comprendra-t-on avant qu'il soit trop tard?

MAURICE LADOUCEUR

L'ouvrier est-il épanoui ou abruti par son travail?

La semaine du 14 au 21 octobre 1956 sera marquée par de nombreuses activités et manifestations. La Ligue Ouvrière catholique organise la semaine annuelle consacrée aux problèmes de la famille ouvrière.

Cette année, un des sujets, soumis à l'attention du public, sera: la compréhension du travail du conjoint par son épouse ou son époux.

Grâce à des observations et à des enquêtes, le travail s'est révélé comme une occasion fréquente de difficultés des époux. Le travail des époux est à la base du problème ouvrier. C'est le travail qui occupe la plus grande partie de leurs journées; c'est le premier sujet de leurs inquiétudes. De lui dépend la situation actuelle et futur des familles ouvrières et bien souvent l'atmosphère du foyer. Le travail joue un rôle si important dans la vie des époux qu'il en vient à créer chez eux une façon de penser, de réagir, de se comporter, qui marque toute leur vie. Dans un grand nombre de cas, cette parole de Pie XI est malheureusement vraie: "La matière sort ennoblie de l'atelier, tandis que l'homme s'y corrompt et s'y dégrade."

La L.O.C. entend poser au travailleur cette question: "Est-il abruti ou épanoui par le travail?"

Pas de larmes à verser sur le dictateur Somoza

Anastazio Somoza, dictateur-président du Nicaragua en Amérique Centrale, n'a pu survivre aux trois coups de revolver qu'il reçut à l'issue d'un banquet, bien que le président des États-Unis, M. Eisenhower, ait dépêché sur les lieux, les sommités médicales américaines pour lui sauver la vie.

Les gouvernements américains ont trop souvent protégé et sauvé la vie de dictateurs de l'Amérique latine pour que cette terre soit une retraite sûre pour la démocratie. Il n'y a pas qu'en Russie, ou en Espagne qu'il faille combattre la dictature. Les Américains ont aussi leurs Franco ou leurs Staline.

L'influence américaine au Nicaragua remonte à plus d'un siècle alors que Cornelius Vanderbilt y établit son influence économique.

Dès 1909, les États-Unis dominèrent la politique de ce pays par l'intermédiaire de Adolpho Diaz qui détint la présidence du pays avec le concours des forces armées américaines. Quand une révolution renversa Diaz en 1912, les marins américains débarquèrent au Nicaragua pour assurer la victoire des éléments conservateurs sur les éléments libéraux qui étaient hostiles aux États-Unis.

Plus tard, le Nicaragua voulut s'emparer de parties de territoire de Costa Rica et de Salvador, ses deux voisins, mais la Cour de justice de l'Amérique Centrale donna raison au Costa Rica et au Salvador.

Le Nicaragua refusa d'accepter la décision de la Cour et reçut l'appui des États-

Unis qui, pourtant, avaient favorisé l'établissement de ce haut tribunal d'arbitrage. Plus tard, ce tribunal fut dissous.

Les marins américains occupèrent le Nicaragua jusqu'en 1925. Avant le départ des marins, la forme du gouvernement avait cependant évolué vers des idées plus libérales. Mais au départ des marins, une révolution conservatrice renversa le gouvernement et de nouveau, Diaz revint au pouvoir. Immédiatement, le président Coolidge reconnut le nouveau gouvernement et dépêcha des forces armées pour le maintenir au pouvoir et supprimer toute opposition.

Cette fois, les "marines" demeurèrent au Nicaragua jusqu'en 1952. Durant ce temps, ils avaient placé Anastazio Somoza, à la tête de la Garde Nationale. Au départ des "marines", Somoza réussit un coup d'État et s'installa au pouvoir. Les États-Unis le reconnurent aussitôt.

Somoza a dirigé le Nicaragua comme s'il s'agissait de sa propriété personnelle sous un régime féodal. A un moment, il possédait 51 ranches d'élevage et 46 plantations de café, des usines de pasteurisation, une mine d'or et une manufacture de ciment.

La liberté de la presse n'existe pas au Nicaragua. Somoza a pu faire de beaux discours sur les principes des Nations Unies mais le peuple du Nicaragua et ceux des autres pays de l'Amérique latine qui vivent sous la dictature qui connaissent le cynisme et la brutalité de Somoza, n'ont versé aucune larme à sa mort.

Peu d'argent, peu de soins médicaux

Les familles avec un petit revenu souffrent davantage de maladie mais reçoivent moins de soins médicaux que les familles bénéficiant d'un revenu moyen ou élevé.

Telle est la conclusion générale d'une étude préparée conjointement par le Bureau fédéral des statistiques et le Ministère de la Santé et du Bien-Être.

Voici quelques uns des faits saillants de cette enquête:

"Bien que les petits revenus sont frappés par la maladie beaucoup plus, proportionnellement, que les autres groupes, ils reçoivent beaucoup moins de soins médicaux..."

"En comparaison du nombre de

jours d'invalidité, les petits revenus ne jouissent que de la moitié des soins médicaux reçus par les revenus moyens et des deux cinquièmes seulement de ceux reçus par les plus riches..."

"Les chiffres sur le nombre d'hommes-jours d'hospitalisation par 1,000 personnes donnent l'impression que les petits revenus reçoivent un montant fort élevé de soins d'hôpitaux... Ceci s'explique par le fait que ces personnes ont été affectées beaucoup plus par des maladies graves que les groupes à revenus plus élevés.

"... Les hommes âgés de 25 à 44 ans dans le groupe des petits revenus, étaient particulièrement affectés par les maladies exigeant une hospitalisation relativement prolongée. Ceci pourrait s'expliquer, peut-être, par rapport au genre de travail ou au niveau général de la santé. Environ les trois quarts des jours d'hospitalisation portés au compte des hommes entre 25 et 44 ans, dans le groupe des petits revenus, étaient pour des cas de tuberculose ou accidents.

"Seulement 9.1 p.c. des personnes dans le groupe des petits revenus visitent un dentiste au moins une fois l'an, contre 14.0 p.c. dans le groupe des revenus moyens et 19.3 p.c. dans le groupe d'un revenu élevé. La proportion des personnes dans le groupe aux petits revenus était loin en arrière en ce qui concerne les soins dentaires aux enfants au-dessous de 15 ans..."

"Seulement 45.3 pour cent des personnes dans le groupe des petits revenus avaient pu recevoir des soins nécessaires à la santé dans l'année où l'enquête a été faite, comparé à 53.7, 55.0 et 61.1 p.c. dans les groupes à revenus plus élevés... Dans l'ensemble, les enfants au-dessous de 15 ans dans le groupe des moindres revenus étaient les plus privés de soins relativement aux enfants du même âge chez les personnes ayant un meilleur revenu..."

Ces chiffres parlent par eux-mêmes. Ils indiquent clairement que les petits salariés ne peuvent s'accorder les services médicaux et autres qui sont accessibles à ceux qui sont mieux rémunérés. C'est dire que si l'on veut que notre peuple soit en santé, qu'il puisse être bien portant, il faut lui donner le moyen de le faire et c'est en lui permettant d'avoir un revenu suffisant.

Tant que nous tolérerons que nos ouvriers gagnent moins que leurs camarades de travail des autres provinces et du pays en général, nous serons coupables de l'infériorité de notre peuple. Ce ne sont pas des discours qu'il faut pour hausser le niveau de vie de notre peuple, mais bien des actes. Heureusement, les syndicats ouvriers sont là et ils déploient tous leurs efforts pour atteindre ce noble but, même s'ils rencontrent bien des difficultés en cours de route de la part de gens et de groupements qui devraient les appuyer dans leurs réclamations au lieu de les combattre.

Votre syndicat a-t-il délégué un participant au Collège du Travail de la CTCC?



Quelques piqueteurs font le guet devant l'entrée de l'usine Vinylite de la Canadian Resins & Chemicals de Shawinigan. Aucun incident n'a été signalé sur les lignes de piquetage et il n'y a aucun "scab". (Voir nouvelle en page 1)

Du 28 octobre au 10 novembre:

LA CINQUIEME SESSION DU Collège du Travail

C'est du 28 octobre au 10 novembre prochain qu'aura lieu la cinquième session du Collège du Travail de la CTCC sous la responsabilité du Service d'Education.

L'on sait que cette année, les participants pourront s'inscrire à leur choix dans quatre sections spécialisées pour la durée d'une ou deux semaines.

Durant la première semaine, il y aura une section qui sera consacrée à l'orientation sociale et économique, tandis que l'autre section, portera sur les techniques des négociations.

Au cours de la deuxième semaine du Collège du Travail, les études porteront sur l'économie canadienne et sur les techniques des négociations.

Il est à remarquer que ces cours qui auront lieu à la Maison Montmorency, seront ouverts pour la première fois à des participants qui ne sont pas mem-

bres des syndicats affiliés à la CTCC.

Pour ces derniers, ils pourront s'inscrire dans l'une des sections suivantes: orientation sociale et politique et économie canadienne.

Les frais des cours, de logement et de pension sont de \$40 pour une semaine et de \$80 pour deux semaines et l'on peut s'inscrire dans l'une ou l'autre des sections en s'adressant au Service de l'Education de la CTCC à 155 est, boulevard Charest à Québec, ou à Montréal à 8227, boulevard Saint-Laurent.

MONTREAL

50 bourses d'études décernées par le Syndicat des Fonctionnaires

Faisant suite à l'annonce des ateliers de la fonction publique, organisés conjointement par l'Extension de l'enseignement de l'université de Montréal et le Service d'éducation du syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, M. René Constant, président de ce syndicat, vient d'annoncer que son Exécutif a voté récemment 50 bourses aux fonctionnaires syndiqués qui s'inscriront aux ateliers.

Ces bourses couvrent les frais d'inscription. On sait que l'an dernier, le syndicat des fonctionnaires s'était signalé en votant un nombre égal de bourses pour ce genre de cours qui visent au développement professionnel des collets blancs.

Les bourses seront tirées au sort lors d'une prochaine assemblée générale du syndicat et réparties proportionnellement à l'inscription des fonctionnaires syndiqués dans chacune des sections.

M. Constant a profité de l'occasion pour souligner l'importance que prend désormais l'éducation des adultes et la participation magnifique des fonctionnaires de l'hôtel de ville au programme d'éducation du syndicat.

SHAWINIGAN

SALAIRE DE BASE DE \$1.76 ET SEMAINE DE 40 HEURES A CIL

Un accord est survenu la semaine dernière à Canadian Industries Limited, de Shawinigan Falls, prévoyant la signature d'une nouvelle convention de travail avec le Syndicat national des employés de l'Industrie chimique de Shawinigan Falls, Inc.

Le nouveau contrat d'une durée d'un an, à compter du 24 septembre 1956, couvre 180 employés.

A compter du 24 septembre, les employés bénéficieront d'une augmentation générale des salaires de 12%. Dès la conversion de la semaine de travail de 42 à 40 heures, et au plus tard le 8 octobre 1956, les salaires seront réajustés de 5% pour tenir compte de la pleine compensation.

Les employés recevront une rétroactivité de 10% de tous leurs gains pour la période du 1er juin 1956, date d'expiration de la convention précédente, au 23 septembre inclusivement.

Par ailleurs, douze catégories de travailleurs bénéficient de rajustements de salaires allant de 3 à 8 cents.

La nouvelle échelle de salaires à 40 heures sera de \$1,76-\$2,30, alors qu'elle était auparavant de \$1,50-\$1,96. L'augmentation totale de salaires varie donc entre 26 et 34 cents.

Les primes d'équipe sont portées immédiatement à 6 cents l'après-midi et à 9 cents la nuit; elles seront augmentées à 7 cents à 10 cents respectivement à compter du 1er avril 1957.

Les travailleurs de l'opération continue bénéficieront à l'avenir d'une prime de 10 cents l'heure pour tout travail effectué le dimanche. Les travailleurs de jour seront payés au taux de temps double le dimanche, et les travailleurs d'équipe recevront eux aussi temps double pour le travail effectué un jour de repos.

La nouvelle cédule de travail pour les travailleurs de jour prévoit la semaine de cinq jours,

du lundi au vendredi inclusive-ment.

D'autres améliorations ont été apportées à la convention, et notamment à la clause d'ancienneté, la période de probation étant réduite à deux mois.

Le comité de négociation du syndicat était dirigé par Maurice Vassart, conseiller technique de la Fédération nationale des travailleurs de l'Industrie chimique (CTCC).

Le règlement de C.I.L. survient quelques jours après les accords intervenus à Shawinigan Chemicals Ltd. et à Canadian Carborundum. La seule usine chimique de la Mauricie n'ayant pas encore renouvelé son contrat est Canadian Resin & Chemicals Limited, où 320 travailleurs sont en grève, la dernière offre patronale étant de loin inférieure aux conditions de règlement dans le reste de l'industrie chimique de la région.



Augmentation de 10 cents l'heure aux employés de la Pinatel Piece Dye Works de Joliette

Le Syndicat Catholique et National des Employés du Textile de Joliette vient de signer une convention collective de travail avec la Pinatel Piece Dye Works de Joliette au moment où le syndicat avait placé une demande en vue de former un tribunal d'arbitrage pour trancher le différend.

La convention qui a été signée le 1er octobre 1956 met fin à des négociations qui duraient depuis le 24 mai dernier et accorde une augmentation de salaire de 10 cents l'heure.

Cette augmentation, qui est rétroactive au 1er juin 1956, accorde une augmentation de 5 cents l'heure pour la durée de la première année de la convention, soit jusqu'au 1er juin 1957 tandis qu'à cette date, une autre augmentation de 5 cents l'heure viendra s'ajouter automatiquement à la première.

Par ailleurs, les travailleurs de l'équipe de nuit recevront une augmentation supplémentaire de 2 cents l'heure, ce qui portera le différentiel à 7 cents l'heure pour ce groupe d'employés. On a calculé que l'augmentation obtenue par le syndicat totalise une somme de \$390.00 par année par employé tandis que les travailleurs

de nuit recevront une augmentation annuelle de \$494.00.

La convention qui couvre quelque 150 employés prévoit aussi 7 fêtes chômées et payées, une clause de vacances, une clause de règlement des griefs avec arbitrage obligatoire, une clause protégeant les employés en cas de renvoi, promotion ou transfert et finalement une garantie de 6 heures de travail par jour.

MM. John Pinatel, Léo Les-courneuc, Ubald Brunet et Albert Houde représentaient la compagnie tandis que MM. Bernard Mi-reault, président du syndicat, Horace Riopel, secrétaire, et Noël Lacas, agent d'affaires, ont négocié cette entente.

M. Cyprien Miron, directeur du service de conciliation et d'arbitrage, a favorisé le rapprochement des parties à la suite de l'échec des négociations directes.



La grève des débardeurs de la Baie des Ha! Ha!

LES NAVIRES DE L'ALCAN BLOQUES DANS LES PORTS



Sur les bords du Saguenay à Port-Alfred, il faut se prémunir contre le froid et les intempéries. Ci-dessus un groupe de piqueteurs à l'intérieur d'une tente sur les lignes de piquetage.



Employés de bureau et débardeurs de la Saguenay Terminals de Port-Alfred ont à leur disposition les magnifiques salles du Palais municipal de Port-Alfred pour la tenue de leurs assemblées et comme lieu de divertissements quand ils ne sont pas sur les lignes de piquetage.

Les débardeurs des autres ports du St-Laurent refusent de manutenter les cargaisons destinées à Port-Alfred - Désaccord sur la clause d'ancienneté, sur la sécurité syndicale et les salaires

La Saguenay Terminals, une filiale de l'Aluminum Co of Canada n'a pas réussi dans sa tentative de procéder au déchargement de ses navires dans d'autres ports du St-Laurent parce que les débardeurs de ces ports ont refusé de vider les navires de la Saguenay Terminals pour se montrer solidaires de leurs confrères de travail de Port-Alfred actuellement en grève.

L'on sait que depuis jeudi soir, le 27 septembre, les 525 débardeurs de Port-Alfred et membres du Syndicat des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! ainsi que les 75 membres du Syndicat des Employés salariés de Saguenay Terminals, ont déclaré la grève par suite de l'échec des négociations post-arbitrales avec cette dernière compagnie.

Un peu d'histoire

La Saguenay Terminals est une filiale directement contrôlée par l'Aluminum Co. et possède une flotte d'une centaine de navires dont les opérations principales sont de transporter de la Guyane anglaise à Port-Alfred, le bauxite, minéral essentiel à la fabrication de l'aluminium à Arvida. Dans leur voyage de retour, ces navires transportent de l'aluminium sous toutes ses formes et du papier en provenance de la Consolidated Paper de Port-Alfred, vers les Etats-Unis. De sources bien informées, nous apprenons que les 525 débardeurs de Port-Alfred manutentent quelque 600 cargaisons par année à Port-Alfred, sur la Baie des Ha! Ha! Par ailleurs, ce port est un port privé, le troisième, par ordre d'importance au Canada.

Par suite de l'arrêt de travail des débardeurs de Port-Alfred, la Saguenay Terminals a tenté de détourner ses navires vers d'autres ports du St-Laurent pour en opérer le déchargement et transporter ensuite la matière première par la voie des chemins de fer vers Arvida.

A Québec, les débardeurs de Port-Alfred sont venus établir une ligne de piquetage pour empêcher le déchargement du navire "Stugard", un cargo de 7,258 tonnes. Les débardeurs du port de Québec ont refusé de franchir les lignes de piquetage et ont assuré les débardeurs de

Port-Alfred de leur appui. Le président du local 1739 de l'International Longshoremen, M. Thomas Richard, a communiqué aux dirigeants du Syndicat de Port-Alfred que les membres de l'union internationale ne réchargeraient pas les navires déviés de Port-Alfred.

Des débardeurs de Port-Alfred ont également établi des lignes de piquetage aux Trois-Rivières en collaboration avec les grévistes de la Canadian Resins & Chemicals de Shawinigan, que les débardeurs de l'endroit n'ont pas traversé.

Par ailleurs, les débardeurs du port de Sorel, prévenus par le service des signaux que 4 navires de la Saguenay Terminals se dirigeaient vers Sorel, ont fait connaître leur intention de ne pas décharger ces navires s'ils accostaient à Sorel. Un télégramme signé par M. Marcel Gladu, agent d'affaires du Syndicat de Sorel, précise que "les débardeurs de Sorel ne déchargeront par les" cargaisons destinées à Port-Alfred".

Coopération à Montréal

Les débardeurs de Port-Alfred ont même établi une ligne de piquetage à plus de 300 milles du lieu où leur grève a été déclarée, soit à Montréal Est, sur les quais de la Canadian Import.

Les débardeurs de Montréal ont aussi refusé de franchir les lignes de piquetage établies par les grévistes de Port-Alfred, de sorte que la barge Benny, propriété de Saguenay Terminals, n'a pu être déchargée tandis que le bateau "Sun Rose" n'a pu être déchargé qu'en "tas", ce qui retarderait de plusieurs jours l'acheminement du minerai vers Arvida.

M. Victor Trudeau, organisateur régional du CTC et représentant la Montreal Coal Handlers Federal Union, a accordé aux débardeurs de Port-Alfred toute la collaboration possible.

Appel à M. Marler

Le Syndicat des Débardeurs de Port-Alfred a en outre fait parvenir un télégramme à l'hon. Georges Marler, ministre des Transports, protestant contre l'attitude du Conseil des Ports Nationaux qui permettent dans les ports sous son contrôle, le déchargement de navires de la Saguenay Terminals destinés à Port-Alfred. Le Syndicat a demandé à M. Marler de faire pression pour que cette pratique cesse immédiatement.

**Le Collège du Travail,
du 28 octobre au 10 novembre**



Groupe de piqueteurs devant les hangars de la Saguenay Terminals à Port-Alfred, où quelque 600 employés sont en grève.

Echec de la conciliation post-arbitrale

Vendredi, les grévistes ont rejeté une offre de 25 cents l'heure de la Saguenay Terminals. Un représentant syndical nous a déclaré qu'il ne s'agissait en réalité que d'une augmentation de 9 cents l'heure puisque les employés qui reçoivent actuellement un boni de 16 cents l'heure devraient le perdre en acceptant l'offre de la compagnie.

L'on sait que la demande originale du syndicat, c'est une demande d'augmentation de 40 cents l'heure et la disparition du système de boni que les travailleurs considèrent injuste.

Si, par exemple, on évalue à 900 heures de travail, le déchargement d'une cargaison, les débardeurs reçoivent un boni s'ils peuvent opérer le déchargement en 900 heures. Avec ce système, les travailleurs s'éreintent à la tâche pour ne toucher qu'un petit boni. On nous dit que le boni profite surtout à la compagnie et aux contremaîtres.

C'est pour compenser la perte de ce boni et pour obtenir à peu près le même salaire horaire que les débardeurs de Montréal que ceux de Port-Alfred demandent une augmentation de 40 cents l'heure.

À Montréal, les débardeurs gagnent \$1.88 l'heure de même qu'à Halifax; à Port-Alfred, ils ne reçoivent que \$1.50 l'heure.

Les autres demandes syndicales consistent en la formule de sécurité syndicale appelée formule Rand, une clause garantissant l'application de l'ancienneté stricte et la reconnaissance par la compagnie de délégués de département.

La sentence du tribunal d'arbitrage présidée par le juge Alfred Dion de Québec, assisté de Me Bernard Sarrazin, arbitre patronal, a recommandé le statu quo sur les clauses non-économiques et une augmentation de 25 cents l'heure aux employés à boni et de 15 cents l'heure aux autres. Quant à la rétroactivité, ils l'ont fixée à \$75.00 pour chaque travailleur indépendamment des heures travaillées. L'arbitre syndical, M. Marcel Pépin, a enregistré sa dissidence.

Les employés de bureau demandaient une augmentation générale de \$10.00 par semaine et une réduction de la semaine de travail de 39 3/4 heures à 35 heures. Cette dernière demande a été rejetée par le tribunal qui a recommandé une augmentation de \$5.00, \$6.00 et de \$7.00 par semaine selon qu'il s'agisse d'employés sur l'équipe de jour ou d'employés qui ont une semaine de travail de 48 ou de 60 heures.

Les autres clauses de cette convention qui expire en même temps que celle des débardeurs, soit le 15 mai 1956, sont les mêmes que celles du Syndicat des débardeurs.

M. Adrien Plourde, président du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida et de la Fédération Nationale de la Métallurgie, a assuré les grévistes de Port-Alfred de la sympathie et de l'aide des autres syndicats de la branche aluminium. De son côté, M. L. P. Boily, président du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean, a aussi déclaré, au cours d'une assemblée tenue mardi soir dernier, que les syndiqués de la région accordaient leur appui aux grévistes de Port-Alfred.



Les employés de bureau de la Saguenay Terminals qui sont également en grève avec les débardeurs de Port-Alfred, font le travail clérical pendant la grève et sont d'un précieux concours.

Savez-vous que le Collège du Travail de la CTCC aura lieu à la Maison Montmorency, du 28 octobre au 10 novembre ?

LA CANADIAN RESINS VEUT...

(Suite de la page 1)

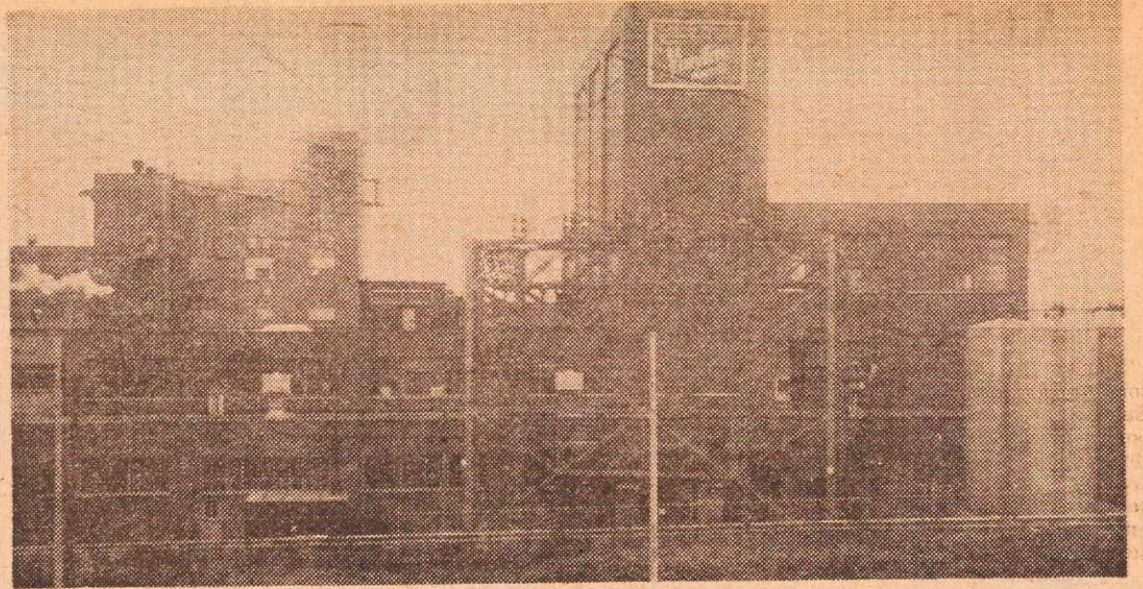
te que le salaire moyen était inférieur de 3.5 p. 100 à la Resins à celui payé dans les autres entreprises. Les offres de la compagnie porteraient cette différence à 5.5 p. 100 entre Canadian Resins et Shawinigan Chemicals, la compagnie-mère.

D'autre part, l'offre de la compagnie aurait aussi pour effet de bouleverser complètement l'échelle des salaires. En fait 6 employés devraient accepter une diminution de salaire, 15 employés ne recevraient aucune augmentation tandis que 228 employés recevraient une augmentation infé-

rieure à 9 cents l'heure, soit le minimum reçu par le journalier de Shawinigan Chemicals et Carborundum et les autres, soit 78 employés, recevraient une augmentation équivalente ou supérieure à celle reçue par tous les employés des entreprises concurrentes.

Il est à noter que Canadian Resins & Chemicals est la seule entreprise de l'industrie chimique de Shawinigan à ne pas avoir renouvelé sa convention collective.

La grève est parfaitement légale et aucun incident n'est survenu sur les lignes de piquetage.



L'usine de plastique Vinylite de la Canadian Resins & Chemicals de Shawinigan est entièrement paralysée par la grève depuis le 27 septembre dernier.

Une grève illégale mais juste à l'Assomption Shoe

M. Jules Poulin, organisateur de la Fédération Nationale du cuir et de la chaussure vient de nous transmettre la déclaration suivante en marge de la grève qui sévit depuis le 19 septembre à l'Assomption Shoe de la ville du même nom:

Depuis le 19 septembre, les employés de l'Assomption Shoe sont en grève à la suite de l'insuccès des négociations en amendements à la convention collective de travail, qui avaient débuté le 4 juin, soit depuis près de quatre mois. Le Syndicat veut obtenir pour ses membres un salaire conforme aux réalités actuelles. Le dernier contrat de travail remonte à 1954 et depuis le 25 août 1956, le décret relatif à l'industrie de la chaussure de la province de Québec a été modifié. Par ces modifications, les taux minima de salaires déterminés ont été haussés en moyenne de 12 à 15 p. 100. Par ailleurs, la semaine dernière, l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada, annonçait une augmentation de 10 p. 100 dans le prix de vente de la chaussure, invoquant, comme premier facteur l'augmentation des salaires. Par ailleurs, le coût de la vie est augmenté considérablement, et tout laisse prévoir que la courbe ascendante dans le coût de la vie va continuer sa marche. Tous le réalisent tous les jours, à l'exception de M. Tétreault, propriétaire de l'usine de L'Assomption.

Or, la compagnie L'Assomption Shoe, qui est membre de l'Association canadienne des manufacturiers de Chaussures, va probablement augmenter ses prix, et malgré ces faits elle continue de refuser toute augmentation générale de salaire. En effet, le 19 septembre dernier, aucune offre n'avait été formulée aux représentants des salariés.

Devant le rejet de ces justes revendications, les employés exaspérés ont quitté le travail, démontrant ainsi qu'ils appuyaient totalement leurs chefs syndicaux. Cet arrêt de travail peut être interprété comme illégal, mais il n'en demeure pas moins une cause des plus justes que tous se doivent d'appuyer de leurs sympathies.

Des ateliers de la fonction publique à l'Université de Montréal

Un prospectus distribué présentement par l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal nous annonce que pour faire suite aux cours d'initiation à l'administration municipale de Montréal, inauguré l'an dernier et auxquels près de 300 élèves s'inscrivent, le Service d'éducation du Syndicat des fonctionnaires de Montréal et l'Extension de l'enseignement organisent conjointement les "Ateliers de la fonction publique" qui, prenant plus d'envergure, répondront mieux aux besoins des participants.

Les séances des deux sections des ateliers de cette année auront lieu simultanément, durant

vingt mardis soir, du 23 octobre 1956 au 26 mars 1957.

Les ateliers portent en sous-titre "Etude de la vie municipale". Ils s'adressent au grand public à tous ceux qu'intéresse la vie civique de leur ville: administrateurs et employés municipaux, contribuables, citoyens, membres d'associations culturelles, civiques, syndicales et professionnelles, etc.

On est prié de s'inscrire avant le 10 octobre 1956, en s'adressant à l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal, Casier Postal 6128, Montréal.

Pour plus de renseignements on signale RE 8-7057 — RE 8-2768 ou RE 8-9451, poste 46.

L'Association des infirmières licenciées de Hull, nouveau syndicat qui vient d'ob-

JOLIETTE

Le Syndicat des Employés du Commerce de Joliette, organisme affilié au Conseil Central des Syndicats de cette ville vient d'apprendre que le Conseil du Travail (CTC) de cette ville vient d'offrir sa collaboration en vue de lutter contre les employeurs anti-syndicaux qui semblent avoir la facilité d'organiser des syndicats de boutique dans la ville du Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette.

L'on sait que le Syndicat des Employés de Commerce de Joliette est en butte à l'hostilité anti-syndicale des propriétaires du Royal Super Market de cette ville qui a congédié le président du syndicat nouvellement formé, M. Bernard Sévigny. La CRO a toutefois ordonné à la direction du Royal Super Market de reprendre M. Sévigny à son emploi, sinon la loi devrait suivre son cours.

NICOLET

Le Syndicat de la lunetterie de Nicolet vient de procéder à l'élection de ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus: MM. Rodrigue Duguay, président; Grégoire Paradis, vice-président; Gaston Proulx, secrétaire; Jules Grandmont, trésorier; Cajetan Brochu, secrétaire-financier; Mlle Jeanne d'Arc Aubry et Lucille Antoinette Trudel, directrices; Fernand Cyr, sentinelle.

Les membres du Syndicat ont aussi élu, au cours de cette assemblée, les membres des différents comités formés par le syndicat ainsi que leurs délégués aux organismes supérieurs.

M. Philippe Lepage, 2e vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie à laquelle ce syndicat est affilié agissait comme président d'élections tandis que M. Robert Courchesne remplissait le rôle de secrétaire.

Première convention pour les infirmières de Hull

tenir sa reconnaissance syndicale et affilié à la C.T.C.C. vient de signer une convention collective avec la direction de l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull. Cette convention, d'une durée d'un an, rétroactive à mai 1956, accorde aux gardes-malades licenciées de cette institution une majoration de traitement de vingt dollars par mois. M. Raymond Gagné, agent d'affaires du Conseil central des syndicats nationaux de Hull, représentait le nouveau syndicat lors des négociations.

Chez les employés d'hôpitaux

Le Syndicat des employés d'hôpitaux de Hull et la direction de l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull, viennent de signer une nouvelle convention collective d'un an, rétroactive à mai 1956 et par laquelle les employés masculins bénéficieront d'une augmentation moyenne de trois dollars par semaine et les employés féminins, une augmentation moyenne de deux dollars. Entre temps, les

négociations se poursuivent entre ce syndicat et la direction de l'hôpital Saint-Vincent d'Ottawa, de l'hôpital général d'Ottawa et de la maison mère des RR. SS. Grises de la Croix.

Litige à l'arbitrage

Un employeur peut-il interpréter librement les clauses d'une convention collective en vigueur et congédier certains de ses employés aux fins d'économiser? Un syndicat connaîtra bientôt la réponse à cette épineuse question. En effet, le Syndicat des employés de la cité de Hull vient de porter un tel grief contre la cité de Hull, devant un tribunal d'arbitrage que présidera l'hon. juge Jacques Boucher, de Hull. L'arbitre patronal sera l'hon. juge R. Millar et l'arbitre syndical, M. René Bélanger. Me Jean-Paul Geoffroy agira à titre de procureur du syndicat, aidé de M. Raymond Gagné, agent d'affaires du syndicat. Me Roy Fournier, chef du contentieux de la cité de Hull, représentera la cité. Tous les syndiqués de la région ainsi que les employés municipaux syndiqués des divers centres suivent avec intérêt les diverses étapes de ce litige.

ASSURANCE GROUPE



SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

Plus vite
SUR PIED!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL



Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

Coordination des mouvements d'éducation populaire des travailleurs urbains et ruraux

Elle est préconisée par M. Fernand Jolicoeur,
à la Semaine Sociale de St-Jérôme

Parlant au nom de la CTCC lors de la Semaine Sociale de Saint-Jérôme, M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation, a préconisé la rencontre des responsables des divers services d'éducation populaire en vue de parfaire la formation sociale des travailleurs.

Se rendant compte qu'il y a des milliers de travailleurs se recrutant dans toutes les classes populaires tant à la campagne qu'à la ville, et que ni la CTCC, ni l'UCC, ni le mouvement coopératif, ni la LOC, ni la LAC, ni la JOC et ni la JAC n'atteignent par leurs ralliements ou leurs publications de toutes sortes, M. Jolicoeur a

souhaité que "les responsables d'éducation populaire puissent se rencontrer de la façon la moins formaliste possible, pour échanger leurs expériences, faire ensemble des recherches sur les moyens de rendre leur action plus efficace dans le domaine qui leur est commun".

M. Jolicoeur a aussi souligné qu'il est peut-être possible de coordonner les programmes d'éducation populaire sur les questions qui sont communes, de faire même des échanges d'étudiants pour les diverses journées et sessions d'étude pour en arriver peut-être un jour à faire conjointement la formation sociale et économique de certains militants régionaux.

M. Jolicoeur émettait ce vœu à la Semaine Sociale qui s'est déroulée, comme on le sait, pendant le congrès de la CTCC et qui avait pour thème: "La doctrine sociale de l'Eglise dans l'éducation".

Dans son allocution, M. Jolicoeur a tout d'abord posé la question: "Que signifie la doctrine sociale de l'Eglise pour les travailleurs? Comment la CTCC essaie-t-elle de la faire connaître et de la faire vivre à ses membres?" Remarquant ensuite que son action est entravée et partant, moins efficace qu'on le souhaiterait, M. Jolicoeur a conclu en faisant la suggestion que nous avons rapportée plus haut.

Une doctrine révolutionnaire

Après avoir souligné "toute l'importance que les travailleurs doivent attacher à la doctrine sociale de l'Eglise qui a été élaborée principalement pour eux et qui proteste contre un régime d'exploitation des caisses populaires," M. Jolicoeur dit que les travailleurs n'ont pu reconnaître la grande sollicitude pontificale à leur égard à travers les interprétations larvées qu'on leur présentait:

"Au lieu, dit-il, de s'attaquer à la reine du mal, au régime économique lui-même, qui durcit toutes les relations sociales et politiques, on ne voyait dans la doctrine sociale de l'Eglise qu'une arme pour "préserv" la masse ouvrière des séductions trompeuses du marxisme. Et pressés de jeter, en dépit de la structure économique nord-américaine "les assises maîtresses de l'organisation corporative", on demandait encore aux travailleurs en 1950, de tendre la main à la dernière association patronale venue qui se recommandait pourtant à ses membres comme une protection contre le syndicalisme.

M. Jolicoeur a ensuite relaté les diverses expériences qu'il a vécues dans le monde syndical en tentant de diffuser l'enseignement social de l'Eglise.

"La CTCC a voulu organiser un service d'éducation qui puisse faire l'initiation des membres à la démocratie syndicale et l'initiation des officiers et permanents aux problèmes économiques canadiens et aux techniques d'organisation, de négociations, d'arbitrage et de grève. Mais aussi parce qu'elle ne voulait pas négliger une formation sociale

qui puiserait à la source de son inspiration, elle commença en même temps à rédiger une déclaration de principes. En face de la réalité, en tenant compte de tous les faits économiques et sociaux et dans le meilleur intérêt des travailleurs, elle voulait établir ses propres positions après s'être assurée que celles-ci étaient conformes à l'enseignement de l'Eglise catholique. Ainsi conçue, dit-il, cette déclaration de principes part des faits et rejoint le fond même de la pensée pontificale, au lieu de n'être qu'un résumé de manuels qu'on a eu la prétention d'appeler des "précis" de la doctrine sociale de l'Eglise, mais où l'on ne présente en somme qu'une série de recettes entre guillemets".

M. Jolicoeur a ensuite parlé des entraves à la formation sociale des travailleurs. Ceux qui arrivent au mouvement syndical sont déjà "marqués", par ce qu'ils ont pu recevoir d'éducation dans leur jeunesse, marqués par l'école primaire et plus tard entraînés dans les mêmes courants d'influence individualiste de culture bourgeoise.

Par ailleurs, confesse-t-il, il est difficile d'atteindre même tous nos membres. A peine le dixième participent aux différentes journées d'étude et la moitié à peine assiste à l'une ou l'autre des assemblées.

JOLIETTE

Le Syndicat qui groupe les employés de la Cie Pinatel, est rendu au stage de l'arbitrage.

Les négociations directes et la conciliation ayant échoué, le Syndicat a dû nommer un arbitre syndical sur le tribunal d'arbitrage.

M. Rosaire Morrissette fut choisi comme arbitre syndical.

Des pourparlers sont en cours actuellement entre la Cie, le Syndicat, et M. Cyprien Miron du Service de conciliation et d'arbitrage et tout laisse prévoir la possibilité d'une entente.

Une des demandes du Syndicat a trait à une augmentation des salaires de \$0.20 l'heure ce qui porterait la moyenne aux environs de 1.10 l'heure soit \$55.00 par semaine de 50 heures et le salaire de base à .82 sous l'heure, soit \$41.00 par semaine de 50 heures.

Port Alfred...

(Continued from page 8)

on Notre Dame Street below Canadian Vickers Limited in sympathy with the striking CCCL workers of Port Alfred.

Last Friday, several other ships were diverted to Montreal because of the strike, but dock workers refused to work on these as well.

A CCCL Union spokesman said the company had refused to meet a provincial conciliator last Monday.

However a company official said an agreement may be reached by the end of the week.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Une assemblée importante

Tous les membres de l'Union Nationale des employés de la Vickers sont attendus à l'assemblée générale qui aura lieu lundi soir à 5.00 p.m. le 15 octobre prochain dans les locaux de l'union.

L'une des principales questions à résoudre sera de choisir les officiers de l'union pour la prochaine année. Comme il s'agit d'une institution démocratique, le syndicalisme permet à tous ses adhérents de s'exprimer librement au cours des assemblées et de choisir librement les officiers qui doivent diriger son syndicat.

Chacun des membres peut être mis en nomination et vous avez le devoir de présenter et de voter en faveur d'un candidat que vous jugerez apte à bien conduire votre syndicat dans le meilleur intérêt de tous.

Assistance syndicale

Quelques-uns de nos membres ont aidé à organiser une ligne de piquetage avec les débardeurs

de Port-Alfred sur les quais de Montréal est, près de la Vickers. On pourra lire en pages 4 et 5 les faits saillants de cet arrêt de travail qui nécessite des lignes de piquetage à 300 milles du lieu de la grève.

Avis aux délégués de département

Après l'assemblée générale du 15 octobre, il sera question des griefs que les membres veulent voir régler le plus tôt possible. Les délégués de département sont avisés de préparer leurs notes afin de les soumettre au comité qui étudiera ces griefs.

Des félicitations

Nos confrères de travail de l'atelier mécanique viennent de signer une convention de travail avantageuse qui leur vaut une augmentation de 10 cents l'heure rétroactive au 1er juillet 1956 en plus d'une autre journée de congé payée ainsi que plusieurs bénéfices marginaux.

MONTREAL

Partie d'huîtres annuelle de l'Association des Surintendants et Contremaîtres en Construction

L'Association des surintendants et contremaîtres en construction de la province de Québec est actuellement à organiser sa partie d'huîtres annuelle qui aura lieu le 2 novembre prochain au gymnase du Mont St-Louis, 2145, rue Hôtel-de-Ville à 8.00 p.m.

Tous les membres de l'Association sont particulièrement invités à cette fête en compagnie de leur épouse. On nous prie de mentionner aussi que tous les membres des syndicats affiliés à la CTCC pourront se joindre à leurs confrères de la construction afin de passer une agréable soirée.

Un orchestre populaire fera les frais de la musique et des rafraîchissements de toutes sortes seront accessibles à tous.

On peut réserver ses billets en communiquant avec M. Camille Larocque, organisateur du banquet ou en signalant LA 1-0969.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cour de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

FUMEZ UNE

Player's

"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur :
GERARD PELLETIER

Rédacteur :
FERNAND BOURRET

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 8701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Port Alfred Strike Paralyzes Shipping

Over 525 employees of Saguenay Terminals Limited of Port Alfred, a subsidiary of the Aluminum Company of Canada, are on strike after rejecting a 25-cent hourly wage increase handed down by an arbitration board.

The strikers, including white collar office workers numbering 75 are members of the National Union of Longshoremen of Baie Ha! Ha! CCCL and the National Union of Salaried Employees of Saguenay Terminals CCCL.

Negotiations between the company and the two Unions began last April. The 25-cent offer was made last week.

Saguenay Terminals Limited operates ships carrying bauxite from the Caribbean into Port Alfred.

There are still 175 ocean ships and some Great Lakes carriers scheduled to arrive there before the close of navigation.

Following the work stoppage, the Montreal Coal Handlers Union, affiliate of the Canadian Labor Congress (CLC) decided to support the CCL Union and the striking longshoremen.

One bauxite freighter discharging in Montreal after being diverted from strike-bound Port Alfred, was immediately idled.

Shipping officials feared the coal handler's action would tie up a dozen or more vessels

scheduled to berth from Port Alfred.

First freighter affected was the Saguenay Terminals Benny, one of the several diverted here with Caribbean bauxite normally discharged for the Aluminum Company of Canada at Port Alfred. The bauxite goes to Arvida, near the eastern Quebec port. The men stopped and installed "unofficial" pickets.

Upon hearing of this, Guy Beaudet, Manager of the Port of Montreal, said the news "amazed" him and added: "If our men agree not to work, I guess there's nothing we can do about it".

Then he concluded: "But we certainly intend to enforce the long-standing rule against allowing pickets on the docks".

But the Montreal Coal Handler's Union continued picketing

(Continued on page 7)

Scholarship Donated By CCCL Union

Fifty scholarships are being offered worker-students enrolling in public administration workshop-seminars at the University of Montreal. Donors are the National Union of Municipal Employees of Montreal CCCL. The scholarships will go to those among the 300 taking the course who "demonstrate their full interest in the professional improvement of the white collar workers."

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

IMPORTANT MEETING

Every member of the National Union of Vickers Employees CCCL should attend the next general membership meeting scheduled to take place in our union hall Monday October 15 at 5.00 p.m.

One of the most important items on the heavy agenda is the election of officers who shall be chosen to guide and direct your union for the coming year.

As we are members of a truly democratic organization it is your duty and privilege to elect officers of your choice to represent you.

The decision rests in your hands and all true union men will show their interest by casting their ballots in the forthcoming elections.

The men to elect should be tried and true union men who by their experience and faithfulness will guide your union to greater achievements.

No matter what is said or done it all boils down to the fact that as union member it is in your own immediate interest to elect the right men for the positions.

Be a real union man and attend this meeting and vote for men who will first and foremost look after your interests.

HELPING THEIR BROTHERS

Quite a few members have been helping out in the picket lines set up by the striking members of the CCCL Longshoremen's Union on Notre Dame St. East next to Canadian Vickers. The striking workers of Port Alfred have been out a week now.

The strike is expected to be settled some time this week. Our members are to be congratulated on devoting their spare

time to aid their fellow union brothers.

MEMO TO STEWARDS

Following the general membership meeting on Monday October 15 there will be the conclusion of grievances made to an agenda which shall later be taken up with company for adjusting. Stewards are advised to have all their grievances ready to be turned over to the committee.

CONGRATULATIONS

Our fellow workers in the Machine Shop signed a very advantageous labor agreement with Vickers last Thursday. The Contract calls for a general wage increase of 10 cents an hour retroactive from July 1, 1956, plus another paid holiday (St. Jean-Baptiste Day) and many other fringe benefits.

The shop committee under the guidance of popular Ernie Jolicoeur did a good job and deserves credit for their hard work.

NAUTICALLY SPEAKING

Answering the age-old query as to why a ship is always referred to as "she", here's a few motives that may answer the question: The obvious reasons are that there is always a lot of bustle around her, she needs a gang of men around, she has a waist and stays, takes a lot of paint to keep up her best appearance, many are well stacked, many come in at full steam, and always heads for the buoys when coming into port.

In addition, everyone makes a fuss about her, she is often found in a slip, and when you want to attract her attention a whistle is the required signal!

Organization Drive To Be Launched

One of the principal decisions reached at the CCCL convention is one which authorizes a 10-cent assessment from every member each month beginning May 1, 1957.

This per capita assessment will be turned over to the union to be used exclusively towards the financing of an all-out organization drive to secure new members for the CCCL union in practically all industries.

The decision was passed after a study of the Organization Service Report which was presented to the convention delegates and calls for the institution of a special fund to be used for organizational purposes only.

Of the 800,000 workers in the province of Quebec, according to the report submitted, hardly 250,000 are members of a union.

The other non-organized workers prevent the union members from obtaining better salaries and working conditions and are only an impediment to the realization of a sounder economic emancipation for the organized workers.

Mr. Angelo Forte, president of the National Clothing Federation CCCL was the prime mover of the question to levy an assessment to defray the costs of securing new members for the CCCL union.

In speaking in support of the motion, Mr. Forte emphasized that subscriptions to the fund would be on an equal basis, with all the membership contributing.

The speaker then continued, declaring that it is always possible by negotiating to improve the workers lot by using union force, but this did not apply in

the case of textile, clothing, shirtmaking, shoe and silk stocking workers.

As an example, Mr. Forte cited the case of Tooke Brothers Limited who employed over 700 employees in their Montreal plant and paying a basic hourly wage of \$1.07. This company recently closed their Montreal plant and moved to Three Rivers where they are actually paying a basic 70-cent hourly wage rate.

"We have union strength in Chatelaine Hosiery Company of St. Johns, Quebec, said Mr. Forte, but after a strike of nearly three months duration, nothing has happened as the owners are trying to move their establishment to another location where they will engage non-union labor at starvation wages".

"It will be readily realized that it is impossible to better working conditions in these industries until the time comes when all these non-union workers are organized for their own protection and benefit which will enjoy an improved economic life".

Mr. Forte concluded by launching an appeal to the convention delegates to set up a strong organization drive which would

in due course change this situation.

Mr. Rene Gosselin, president of the National Textile Federation CCCL supported Mr. Forte in his appeal and said that only 1,000 in 7,000 textile workers are organized in the province of Quebec.

The difficulties which are being experienced at Duplan Textile at Montmagny are due to these existing conditions of which Mr. Forte brought to the attention of the convention.

He went on to cite figures comparing salaries paid to textile workers in Quebec and in Ontario.

In Quebec the average hourly pay is \$1.03, while in Ontario the regular textile workers rate is \$1.50 an hour.

This difference is explained by the fact that the Ontario textile workers are well organized and show much more economic strength than the Quebec worker.

Mr. Gosselin terminated by declaring that conditions such as they exist in the Quebec textile industry are reflecting upon workers in all other industries of the province.

Committee Of 9 To Study Affiliation

Following the adoption of the principle of affiliation of the CCCL and the Canadian Congress of Labor CLC which has passed at the CCCL convention, brought to a close Saturday September 29 in the Windsor Hotel in Montreal, a special committee of nine was set up to study and continue talks on the issue and report back their findings and deliberations to the CCCL special convention which will be held in June 1957.

The committee of nine chosen to act by the convention delegates are Messrs. Gerard Picard, general president of the CCCL, ex-officio member; Jean Marchand, general secretary; Adalbert April, president of the Shoe and Leather Federation; Adrien Plourde, president of the National Federation of Metallurgy; Jean-Baptiste Delisle, secretary of the Building and Construction Federation; S. Ted Payne, vice-president of the National Federation of Metallurgy; Roger Mathieu, second vice-president of the CCCL; Jean-Noel Godin, vice-president of the National Clothing Federation; Lucien Dorion, president of the National Federation of Commerce and Maurice Vassart, technical adviser of the Federation of Chemical Products.